

Paris, 4 avril 2018

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2018

#### I. Nombre de titres et part du capital détenu par COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 28 mars 2018

Au 28 mars 2018, Compagnie Plastic Omnium détenait 3 774 345 actions propres, soit 2,50 % du capital social, réparties comme suit :

36 964 actions	Contrat de liquidité AMAFI
3 006 920 actions	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions
0 actions	Allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe
730 461 actions	Croissance Externe

#### II. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les actions achetées pourront être utilisées, aux fins :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Plastic Omnium par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché

### **III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Compagnie Plastic Omnium se propose d'acquérir et prix maximum d'achat**

Compagnie Plastic Omnium dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du 28 mars 2018, 15 097 672 actions de 0,06 € de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 3 774 345 actions propres déjà détenues au 28 mars 2018, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 11 323 327.

En conséquence, en cas d'annulation des 3 774 345 actions propres déjà détenues, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 905 860 320 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 60 euros tel que prévu dans la 5<sup>ème</sup> résolution de la partie Ordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018.

### **IV. Durée du programme de rachat d'actions**

18 mois à compter de l'approbation de la 5<sup>ème</sup> résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018, soit jusqu'au 25 octobre 2019.